UN DISPOSITIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

Formes Nomades

création
recherche
médiation
coopération territoriale

LE NOUVEAU PARCOURS DE RÉSIDENCES EN ARTS VISUELS DU GARD

APPEL À CANDIDATURES

15 novembre 2026
au 15 janvier 2027

Ouvert aux artistes
professionnels
des arts visuels

- 8 semaines de résidences multisites
- 4 lieux partenaires
- 5 000 € de dotation financière

CANDIDATEZ SUR GARD.FR

CARRÉ D'ART
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

E22

CACN
Centre d'Art Contemporain de Nîmes

Edit & Pollux

étant donné Nîmes

Saint-Quentin La-Poterie
VILLAGE MÉTIERS D'ART – CAPITALE DE LA CÉRAMIQUE

sommaire

Édito ..... p. 3

Présentation du dispositif ..... p. 4

Les structures partenaires ..... p. 4 et 5

Ce que nous défendons ..... p. 6

Conditions techniques ..... p. 6

Médiation et action culturelle ..... p. 6

Dotation financière ..... p. 6

Calendrier ..... p. 6

Critères de sélection ..... p. 7

Modalités de candidature ..... p. 7

Restitution ..... p. 7

Pilotage ..... p. 7

Contacts ..... p. 7

Annexes ..... p. 7

ÉDITO

La liberté de création est un principe fondamental de notre démocratie.
Pourtant, les artistes sont aujourd'hui confrontés à de nombreuses fragilités : difficulté d'accès aux espaces de travail, manque de temps pour développer une recherche artistique, contraintes économiques qui pèsent sur la production des œuvres ou encore isolement professionnel.

À l'occasion des rencontres Osons la culture, ce constat est revenu avec force.
Il a conduit le Conseil départemental du Gard, dans le cadre de son Schéma départemental de la culture, à réaffirmer son engagement en faveur de celles et ceux qui font vivre la création contemporaine sur notre territoire. Soutenir les artistes, c'est en effet soutenir notre capacité collective à comprendre le monde, à l'interroger et à l'imaginer autrement.

Après la création en 2020 des bourses destinées aux artistes visuels, le Conseil départemental du Gard franchit une nouvelle étape en soutenant une résidence itinérante, qui conjugue création, coopération entre les lieux d'art contemporain et rencontre avec les habitants. Une démarche qui contribue aussi à structurer durablement la filière.

Dans une époque traversée par les replis et les simplifications, les artistes occupent une place essentielle. Ils nous invitent à déplacer notre regard, à accueillir la complexité, à éprouver des émotions : autant de chemins vers la réflexion.

Je forme le vœu que ces Formes nomades soient des espaces de liberté et de dialogue, propices à la découverte et à la rencontre. Qu'elles fassent circuler les œuvres, les idées et les sensibilités à travers le Gard, tout en offrant aux artistes les meilleures conditions pour créer. Car soutenir la création, c'est préserver notre capacité collective à imaginer d'autres possibles ; c'est laisser ouverts d'autres horizons, toujours fragiles mais toujours féconds.



Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard



Patrick Malavieille
Vice-président du Conseil départemental
Délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

Présentation du dispositif

Ce dispositif propose une résidence itinérante multisites pour un artiste professionnel des arts visuels.

Il vise à soutenir la création contemporaine, favoriser la coopération entre lieux ressources du Gard, développer la médiation culturelle et renforcer la visibilité des artistes.

L'artiste lauréat bénéficiera d'une immersion dans plusieurs structures aux compétences complémentaires afin d'enrichir sa pratique et d'expérimenter de nouveaux modes de création.

L'artiste sera accueilli pour 10 jours ouvrés de résidence dans chacun des lieux partenaires.

Le projet s'inscrit dans les orientations du Schéma départemental de la culture et entend favoriser la rencontre entre artistes professionnels et habitants de l'ensemble du territoire gardois.

Les structures partenaires

CACN
Centre d'Art Contemporain de Nîmes

CACN – Centre d'Art Contemporain de Nîmes

Le CACN développe depuis 2017 une activité d'aide à la création, de diffusion et de médiation en art contemporain. Implanté à dans le quartier Pissevin à Nîmes, son travail auprès des publics et son ouverture aux artistes émergents comme confirmés en font un lieu essentiel de découverte et de pratique.

Site : https://www.cacncentredart.com

CA
CARRÉ D'ART
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Centre de documentation Bob Calle – Carré d'Art - Nîmes

Le centre de documentation de Carré d'Art - Musée d'art contemporain Carré d'Art de Nîmes, constitue une ressource primordiale pour la recherche en art contemporain.
Il met à disposition plus de 30 000 documents sur l'art contemporain des années 1960 à nos jours (ouvrages, catalogues, archives et ressources numériques) et des moyens de production low-tech. Dans un souci de valorisation du fonds documentaire et de la création contemporaine, il propose un programme de résidence de recherche et de création (soutenu par le Conseil départemental du Gard et la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie), ainsi que des rencontres, lectures et atelier de pratiques artistiques.

Site : https://carreartmusee.com

Étant Donné - Nîmes

Association nîmoise engagée dans le soutien à la création contemporaine, Étant Donné développe un atelier de sérigraphie reconnu et accompagne artistes, expositions, éditions et actions de transmission.

Site : https://www.instagram.com/atelier_etant_donne_nimes/

Échangeur 22 – Saint-Laurent-des-Arbres

Résidence internationale installée à Saint-Laurent-des-Arbres, Échangeur22 (E^{22}) favorise les collaborations artistiques, la mobilité et les échanges interculturels. Le lieu dispose d'ateliers de production et d'un réseau international particulièrement actif.

Site : http://www.echangeur22.com

Edit & P0llux – Saint-Gilles

Tiers-lieu artistique situé au cœur de Saint-Gilles, Edit & P0llux associe création, édition, risographie, médiation, résidence et éducation populaire. Le lieu développe de nombreux projets participatifs et environnementaux.

Site : http://tntb.net

Office Culturel de Saint-Quentin-la-Poterie. Capitale de la céramique

Acteur majeur de la création céramique contemporaine en France, l'Office culturel - Capitale de la Céramique soutient les artistes à travers des résidences, des expositions, des événements internationaux et des actions de médiation.
Ancré dans un village riche de ses artisans d'art, il favorise les rencontres entre artistes internationaux, céramistes professionnels et habitants, contribuant au rayonnement de la filière métiers d'art à Saint-Quentin-la-Poterie.

Site : https://capitale-ceramique.com

Ce que nous défendons

- Soutenir la création contemporaine.
- Favoriser l'expérimentation.
- Développer les droits culturels.
- Créer des coopérations entre lieux et artistes.
- Encourager l'hybridation des pratiques.
- Renforcer la visibilité des arts visuels dans le Gard.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans la production des œuvres.

Conditions techniques

Le dispositif est ouvert aux artistes professionnels des arts visuels : peinture, dessin, sculpture, céramique, installation, photographie, vidéo, arts numériques, édition, pratiques hybrides et transdisciplinaires.
Une attention particulière sera portée aux artistes domiciliés en Occitanie.
La résidence se déroule sur six mois à raison de deux semaines (de 5 jours ouvrés) dans chacun des lieux participants sélectionnés pour l'édition.

Médiation et action culturelle

L'artiste retenu devra proposer au minimum une action de médiation par lieu de résidence : ateliers, rencontres, présentations publiques, interventions auprès de jeunes publics ou publics spécifiques.
Ces actions seront construites avec les partenaires et adaptées aux réalités des territoires.

Dotation financière

Une bourse de 5 000 euros attribuée à l'artiste pour la création, les déplacements et la médiation.
Chaque lieu d'accueil propose un hébergement à l'artiste et une indemnité journalière ou un repas ainsi que la mise à disposition de son matériel et savoir-faire.

Calendrier

15 novembre 2026 : lancement de l'appel à candidatures.

15 janvier 2027 : clôture de l'appel à candidatures.

30 janvier 2027 : réunion du jury et sélection.

Mars - Sept 2027 : parcours de résidences.

Octobre – Novembre 2027 : finalisation des productions.

Décembre 2027 : restitution publique et bilan.

Critères de sélection

- Qualité artistique du projet.
- Pertinence de la démarche.
- Capacité de médiation.
- Faisabilité technique et économique.
- Intérêt pour l'expérimentation multisites.
- Prise en compte des enjeux environnementaux.

Modalités de candidature

Le dossier devra comprendre : note d'intention et présentation du projet avec propositions de médiation, portfolio, CV et tout document utile à l'appréciation de la candidature.

Restitution

Le parcours donnera lieu à une monstration, une exposition ou une présentation publique dans un lieu partenaire du Département.
Une documentation photographique et éditoriale accompagnera l'ensemble du projet.

Pilotage

Le dispositif est piloté par le Conseil départemental du Gard en lien avec les partenaires.
Un comité de pilotage assure le suivi du projet, le choix des lauréats, la coordination des résidences et l'évaluation du dispositif.

Contacts

Conseil départemental du Gard – Service Culture
Olivier Ouradou - Chargé de mission arts visuels et patrimoine
formesnomades@gard.fr – 07 87 22 49 29

Annexes

Barème de rémunération de l'artiste :
Pour 8 semaines de résidences et 4 actions de médiation et d'animation :

- Honoraires de création : 100€/jour. Soit 1000€/10 jours/lieu. Total : 3000€
- Honoraires de médiation/animation : 75 €/h coût employeur, soit 50€/h brut, 37€/h net. Pour 6 heures/lieu. Total : 1350 €
- Frais de déplacement forfait : 650 €

Total : 5 000€

Formes Nomades

création
recherche
médiation
coopération territoriale

LE NOUVEAU PARCOURS DE RÉSIDENCES EN ARTS VISUELS DU GARD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
GARD

Hôtel du Département
2, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

GARD.FR